



## N°2024-06/51B

## Objet: CONTRATS DE PRET.

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 juin, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, au Centre José Arriéta à Saint-Cyprien, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Bureau :

10

Pour:

7

En exercice:

10

Vote:

0

Présents:

7

Contre:

0

Présents :

Abstention:

Dominique ANDRAULT, Thierry DEL POSO, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS,

Robert OLIVE, Nathalie PINEAU, Jean-Jacques THIBAUT.

Absent excusé :

François BONNEAU, Jean ROMEO, Louis SALA.

Secrétaire de séance :

Jean-André MAGDALOU

Date de convocation :

03 juin 2024

## Le Président expose à l'assemblée,

Afin de faire face aux besoins aux besoins de financement d'un programme de travaux réseaux et voirie, il est proposé au Bureau de contracter deux prêts selon les propositions suivantes par le Crédit Agricole:

Montant du prêt budget Assainissement : 1 000 000€

Durée : 20 ans

Périodicité : trimestrielle

♣ Taux fixe : 2.50%

Amortissement constant

Remboursement anticipé : total ou partiel possible moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Frais de dossier : 0.20% du capital emprunté

Montant du prêt budget Principal : 1 000 000.00€

Durée: 20 ans

Périodicité : trimestrielle

Taux fixe: 4.50 %

Amortissement constant

Remboursement anticipé : total ou partiel possible moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Frais de dossier : 0.20% du capital emprunté

## LE BUREAU APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

**♦ACCEPTE** de contracter un prêt de 1 000 000,00 €, pour le budget Assainissement et un prêt de 1 000 000 €, pour le budget principal auprès du Crédit Agricole ;

SAUTORISE le Président ou son représentant à signer les contrats à intervenir ;

**DIT QUE** les crédits nécessaires au paiement des échéances sont prévus aux budgets de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme, Le Président